

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 27 mars 2025

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Isabelle JEZEQUEL, Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER, Magali BECAM, excusés

Budget Commune - Approbation du compte administratif 2024 et affectation du résultat 2024

M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2024.

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat en €
Fonctionnement	1 860 112.04 €	2 760 341.08 €	900 229.04 €
Investissement	1 538 544.81 €	1 561 725.44 €	23 180.63 €

Et décide d'affecter la somme de 900 229.04 € en section d'investissement au budget primitif 2025.

Vote des taux 2025

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les taux suivants pour 2025, il n'y a pas d'augmentation par rapport à 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.12%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.37%
- Taxe d'habitation (résidence secondaire): 17.07 %

Budget commune : Vote du Budget primitif 2025

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) adopte le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 720 398.00 €
- Section d'investissement : 3 545 710.00 €

Budget Lotissement du Styvell : Approbation du compte administratif 2024

M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal (14 pour, 4 abstentions) adopte le compte administratif 2024.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	245 481.16 €	434 312.69 €
Recettes	635 817.04 €	235 814.04 €
Résultat	390 335.88 €	-198 498.65 €

Budget Lotissement du Styvell : vote du budget primitif 2025

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

Fonctionnement : 681 539.91 €
Investissement : 373 682.27 €

Budget chaufferie bois : Approbation du compte administratif 2024

M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2024.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	24 433.65 €	0.00 €
Recettes	36 364.17 €	0.00 €
Résultats	11 930.52 €	0.00 €

Budget Chaufferie Bois : vote du budget primitif 2025

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) adopte le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- Fonctionnement : 21 976.52 €
- Investissement : Il n'y a pas de section d'investissement

Aménagement parking pharmacie : honoraires maîtrise d'œuvre

Dans le cadre des travaux d'aménagement du parking de la pharmacie, le conseil municipal (14 pour, 1 abstention et 4 contre), valide la proposition de convention de maîtrise d'œuvre transmise par le cabinet ING Concept pour un montant de 4500.00 € HT afin de préparer et suivre le marché de travaux.

Aménagement parking pharmacie : Choix de l'entreprise

Pour les travaux d'aménagement du parking et des abords de la pharmacie, à l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Cosquer Coquil pour un montant de 34 877.50 € HT

Vallée de Kernabat : travaux de terrassement pour les tables de tennis de table et Teqball et Barbecue

Pour la réalisation des travaux de terrassement pour l'installation des tables de tennis de table et de teqball et le barbecue sur le site de Kernabat, le conseil municipal (12 pour, 3 contre, 4 abstentions) retient la proposition de l'entreprise SARL Terramex pour un montant de 15 964.00 € HT

Vallée de Kernabat : travaux d'enrochement et d'implantation des lisses de bois

Pour les travaux sur le site de la Vallée de Kernabat (réalisation d'un enrochement de soutènement au bord du bassin n°2 et remise en état des lisses de bois et dépose et repose des poteaux au bord du bassin n°1), le conseil municipal (17 pour et 2 abstentions) retient la proposition de l'entreprise SARL Cosquer Coquil pour un montant de 17259.00 € HT.

Projet médiathèque : demande DGD pour l'acquisition du mobilier l'acquisition de documents tous supports

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable au projet d'acquisition de mobilier et de documents, valide le financement, et décide de déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles.

SCIC Guiclan: garantie d'emprunt

La SCIC Guiclan Santé va réaliser deux emprunts pour financer les travaux d'extension de la pharmacie auprès du Crédit Mutuel de Bretagne :

- 1^{er} prêt d'un montant de 187 500.00 € au taux de 3.46 % sur 180 mois
- 2^{ème} prêt d'un montant de 187 500.00 € au taux de 3.21% sur 180 mois

A l'unanimité (M. Robert BODIGUEL et Mme Juliette LEGAL, membres de la SCIC Guiclan Santé ne participent pas au vote), le conseil municipal accepte de garantir chaque emprunt à hauteur de 50% de leur montant.

Contrat d'infogérance : choix de l'entreprise

A l'unanimité, pour le contrat d'infogérance pour l'informatique de la mairie, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Blue Com.